

# **SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTIAT DU 22 février 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire de NANTIAT

## **Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Direction générale des finances publiques a mis en place un système de paiement en ligne des titres de recettes exécutoires suite aux prestations de services rendues aux usagers par les collectivités territoriales, dénommé TIPI, qui permet aux parents qui le souhaitent, de payer leurs factures du restaurant scolaire par carte bancaire instantanément depuis leur domicile, via le site internet de la Direction générale des finances publiques.

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve les termes de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales dénommées TIPI et autorise le Maire à signer la convention ci-dessus citée.

-----

## **Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEVH – programme éclairage public spécifique – 2<sup>ème</sup> tranche.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le projet du Syndicat Energies Haute-Vienne vise à éradiquer du patrimoine des collectivités adhérentes, les luminaires de type « boule » ainsi que les sources à vapeur de mercure (VM).

Le principe envisagé pour répondre aux objectifs du projet est une substitution des luminaires type boules par des luminaires de technologie LED – Light Emitting Diode (Diode Electroluminescente)

Les luminaires fonctionnels seront si techniquement possible, associés à un dispositif d'économie d'énergie.

Il est envisagé qu'une partie des luminaires utilisés en secteur résidentiel, puisse être complétée de détecteur de mouvements, avec un balisage minimum permanent et un allumage complet en cas de détection de piétons.

Les prestations de dépose et de pose des matériels d'éclairage public seront effectuées par les titulaires des appels d'offre des marchés publics de SEHV :

- Sur délibération expresse du Conseil, cette réalisation pourrait être programmée en 2017-2018.

- L'avant-projet sommaire étant approuvé par le maître d'ouvrage, le Syndicat établira la convention d'opération afin de faire procéder à l'étude complète et à l'approvisionnement.

Dans le cadre de sa mission, le SEHV apportera son expertise technique pour l'étude et l'installation, chaque fois que possible, de matériels économes en énergie. Il apporte ainsi une contribution directe à la réalisation d'opérations d'économies d'énergie sur le patrimoine du maître d'ouvrage.

-----

## **Création d'un sanitaire public PMR – demande de subvention.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant la création d'un sanitaire public PMR dans le centre bourg.

Des sanitaires publics existent en contrebas de la place de l'église mais ceux-ci sont difficilement accessibles pour les PMR et non visibles depuis l'espace public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux : approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir.

-----

## **Raquette de retournement Rue Las Planchas – demande de subvention.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une raquette de retournement rue Las Planchas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux :

- approuve le projet présenté

- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir

- sollicite l'aide financière de la réserve parlementaire et s'engage à la réalisation de ces travaux en 2017